

États financiers de

**RÉGIME DE RETRAITE DE
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
(1965)**

Exercice clos le 31 décembre 2022

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Table des matières

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Page

États financiers

État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite	3
État de l'évolution du surplus	4
Notes complémentaires aux états financiers	5



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa(1965) (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2022;
- l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution du surplus pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2022, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

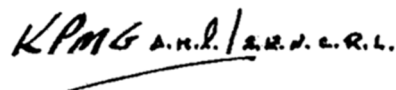
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 27 juin 2023

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de la situation financière

31 décembre 2022, avec informations comparatives de 2021
(en milliers de dollars)

	2022	2021
Actif net disponible pour les prestations		
Actif		
Encaisse	29 604 \$	20 294 \$
Placements (note 5)	2 773 317	3 019 645
Créances		
Cotisations à recevoir des adhérents	3 779	3 579
Cotisations à recevoir du promoteur	4 036	4 930
Revenus de placements courus à recevoir	2 948	2 417
	<u>2 813 684</u>	<u>3 050 865</u>
Passif		
Remboursement de cotisations	542	800
Créditeurs et charges à payer	3 378	3 077
	<u>3 920</u>	<u>3 877</u>
Actif net disponible pour le service des prestations	2 809 764 \$	3 046 988 \$

Obligations au titre des prestations de retraite et surplus

Obligations au titre des prestations de retraite (note 4)	2 596 124 \$	2 789 448 \$
Surplus	213 640	257 540
Obligations au titre des prestations de retraite et surplus	2 809 764 \$	3 046 988 \$

Engagements (note 7)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Bureau des gouverneurs

[SIGNÉ]

_____ gouverneur

[SIGNÉ]

_____ gouverneur

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec informations comparatives de 2021
(en milliers de dollars)

	2022	2021
Augmentation de l'actif		
Revenus de placements		
Titres à court terme	1 260 \$	10 \$
Actions canadiennes	22 749	23 230
Actions étrangères	37 831	21 414
Obligations, titres à long terme, fonds de couverture et dettes privées	21 837	16 819
Investissements immobiliers et en infrastructure	27 510	21 897
Augmentation de la valeur marchande des placements	-	178 742
	111 187	262 112
Cotisations		
Adhérents		
Service courant	38 493	37 642
Service antérieur	1 085	3 417
Promoteur		
Service courant	40 782	43 834
Provision pour écarts défavorables (note 4)	6 049	8 167
	86 409	93 060
Augmentation totale de l'actif	197 596	355 172
Diminution de l'actif		
Prestations versées	106 450	100 222
Prélèvements des adhérents	12 137	13 675
Prestations au décès	5 536	2 547
Frais d'administration (note 6)	8 146	8 870
Diminution de la valeur marchande des placements	302 551	-
Diminution totale de l'actif	434 820	125 314
Augmentation (diminution) nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	(237 224)	229 858
Actifs net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	3 046 988	2 817 130
Actifs net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	2 809 764 \$	3 046 988 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec informations comparatives de 2021
(en milliers de dollars)

	2022	2021
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	2 789 448 \$	2 778 130 \$
Augmentation des obligations		
Intérêts cumulés sur les obligations	149 992	141 170
Prestations constituées	91 545	90 985
Modification d'hypothèses actuarielles	(190 848)	(24 452)
Modification des provisions du plan	-	2 779
Provision pour écarts défavorables (note 4)	(163 842)	(86 128)
Pertes nettes	43 952	3 409
	(69 201)	127 763
Diminution des obligations		
Prestations versées et au décès et prélèvements des adhérents	124 123	116 445
Augmentation (diminution) nette des obligations au titre des prestations de retraite	(193 324)	11 318
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	2 596 124 \$	2 789 448 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution du surplus

Exercice clos le 31 décembre 2022, avec informations comparatives de 2021
(en milliers de dollars)

	2022	2021
Surplus au début de l'exercice	257 540 \$	39 000 \$
Augmentation (diminution) nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	(237 224)	229 858
(Augmentation) diminution nette de l'obligation au titre des prestations de retraite	193 324	(11 318)
Surplus à la fin de l'exercice	213 640 \$	257 540 \$
Composé de :		
Actif net disponible pour le service des prestations	2 809 764 \$	3 046 988 \$
Obligations au titre des prestations de retraite	(2 596 124)	(2 789 448)
Surplus à la fin de l'exercice	213 640 \$	257 540 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

1. Description du régime

L'actif net est la propriété du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) ("Régime"), agréé en vertu de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite de l'Ontario (Numéro d'immatriculation 310839). Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, d'après lequel les adhérents du Régime et l'Université d'Ottawa effectuent des contributions.

Pour obtenir une information supplémentaire, il faut consulter la note 3 et les règlements du Régime.

2. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite de la Partie IV du Manuel des comptables agréés du Canada ("CPA Canada"). Les états financiers tiennent compte des principales conventions comptables ci-dessous.

Les états financiers du Régime sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Régime. Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'employeur et des adhérents au Régime. Ils ont été préparés dans le but d'aider les adhérents et autres parties intéressées à prendre connaissance des activités du Régime tenues pendant l'exercice.

b) Instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, date à laquelle le Régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La valeur des actions, qui sont cotées à la bourse et largement négociées sur les marchés publics, est indiquée au dernier prix de vente établi pour l'exercice. Le coût indiqué est établi par la méthode du coût moyen.

Les caisses en gestion commune pour les actifs de marché public, tels que les actions et les obligations, sont évaluées à la valeur de l'actif net en fin d'exercice, ce qui représente la valeur marchande des instruments financiers sous-jacents.

Les obligations et débentures sont évaluées à la valeur de l'actif en fin d'exercice reflétant les taux d'intérêts du marché.

Les placements en immobilier, en infrastructure et les dettes privées sont détenus par le biais de fonds communs à capital variable ou fixe et à travers des titres de propriété de compagnies et partenariats constitués pour investir dans ces actifs. Ces investissements privés sont inscrits à la juste valeur, établie par les gestionnaires d'actifs en utilisant les techniques d'évaluation appropriées du secteur et/ou des évaluateurs indépendants. Quand c'est pertinent, pour le secteur immobilier, une évaluation certifiée écrite est exigée d'un évaluateur qualifié et indépendant au moins une fois à tous les trois ans selon les politiques d'investissement. Les propriétés en développement sont comptabilisées au coût.

Les créances, les remboursements de cotisations et les autres créateurs ont été comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces instruments financiers correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments de couverture est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix actuels du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Cotisations

Les cotisations pour services courants sont comptabilisées dans l'année où les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés sont comptabilisées dans l'année où elles sont reçues.

d) Prestations versées et prélèvements des adhérents

Les prestations comprennent les paiements aux adhérents retraités faites au cours de l'année et les courus, le cas échéant, pour les prestations gagnées mais non encore payées en fin d'année. Les prélèvements des adhérents sont enregistrés dans la période pendant laquelle le membre a opté pour le paiement.

e) Revenus de placements

Les revenus de placements, qui sont rapportés sur une base d'exercice, comprennent les revenus d'intérêts, les dividendes et les distributions provenant des placements de fonds communs. Les distributions provenant des investissements de fonds communs comprennent la quote-part des intérêts et les dividendes du Régime.

L'augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements comprend les gains et pertes nets réalisés sur les ventes de placements et la variation des gains et pertes latents. Les gains et pertes nets réalisés sur la vente de placements représentent la différence entre les produits reçus et le coût moyen des investissements vendus. La variation des gains et pertes latents représente la différence entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice, corrigé des gains et pertes réalisés dans l'année.

Les gains et perte qui résultent de la conversion de devises étrangères sont inclus dans le changement de la valeur marchande des placements.

f) Conversion de devises étrangères

Les états financiers du Régime sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Régime. Les transactions en devises étrangères sont inscrites au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les placements libellés en devises étrangères et détenus en fin d'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur au 31 décembre.

g) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inclus dans les états financiers. Les estimations principales utilisées sont la juste valeur des placements classifiées au niveau 3, le montant des charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul des obligations en matière de prestations. Les résultats effectifs pourraient différer des estimations.

h) Impôts sur le revenu

Le Régime est exonéré d'impôts sur les bénéficiaires en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

3. Gestion du capital

Le capital du Régime correspond aux excédents ou déficits de capitalisation tels que régulièrement établis par des évaluations actuarielles faites par un actuaire indépendant. L'objectif de surveiller le capital du Régime est de s'assurer que le Régime maintient une capitalisation suffisante pour payer les bénéficiaires à long terme.

L'actuaire vérifie la capacité du Régime à remplir ses engagements à l'endroit de tous les participants et bénéficiaires. À partir d'un rendement hypothétique, basé sur l'énoncé de politique de placement, il fait une projection des prestations selon le principe de la continuité de l'exploitation afin d'estimer la valeur actuelle du passif du Régime, auquel il compare l'actif du Régime ainsi que la valeur actualisée des contributions futures. Cette comparaison détermine un excédent ou un déficit de capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation, l'actuaire mesure également l'actif et le passif du Régime selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime, les deux incluant et excluant la valeur de l'indexation future.

Le Bureau des gouverneurs a approuvé un énoncé de politique de placement (EPP) qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime. L'EPP est préparé selon les lois applicables et est revu annuellement par le Bureau des gouverneurs. La conformité à l'EPP est surveillée sur une base trimestrielle. L'EPP a été mis à jour au 31 octobre 2022.

Voici la répartition de l'actif établie par le EPP pour le Régime :

Catégorie d'actif	Minimum	Cible	Maximum
Revenu Fixe : Titres à court terme	0%	0%	10%
Obligations et titres à long terme			
Canadiens - Détention par le biais de fonds			
Univers	5%	10%	17%
Sociétés	5%	12%	18%
	15%	22%	35%
Actifs à rendement absolu:			
Obligations et titres à long terme (étrangers) et Fonds de couverture	5%	5%	10%
Dettes privées	0%	15%	15%
	5%	15%	25%
Actions:			
Canadiennes	0%	5%	10%
Étrangères	15%	28%	40%
	15%	33%	50%
Actifs d'immobilier et infrastructure:			
Immobilier	5%	15%	20%
Infrastructure	5%	15%	20%
	18%	30%	40%

Au 31 décembre 2022, les investissements du Régime étaient conformes aux intervalles établies par le EPP.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

4. Obligations en matière de prestations

La valeur actualisée des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de l'administrateur du Régime.

La valeur actuarielle actualisée des prestations au 31 décembre 2022 a été établie à partir d'une extrapolation d'une évaluation actuarielle par l'actuaire du Régime au 1er janvier 2022.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées ont été élaborées par voie de référence aux conditions prévues du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme importantes utilisées dans l'évaluation actuarielle la plus récente sont :

Hypothèses actuarielles	2022	2021
Taux d'actualisation	7,00%	6,10%
Taux d'inflation	2022 - 6.8%, 2023 - 3.5%, 2.0% après	2,00%
Taux de rendement des actifs au-dessus de l'inflation	5,00%	4,10%
Taux d'indexation des salaires au-dessus	0,00%	1,00%

Les hypothèses démographiques du Régime relativement aux cessations, retraites ainsi que la composante des augmentations de salaires liés à la productivité ont été revues et révisées en fonction de l'expérience du fonds de 2014 à 2018. Les hypothèses de mortalité sont basées sur la table de mortalité publiée en février 2014 par l'Institut Canadien des Actuares.

La capitalisation du Régime sur base de maintien est établie à partir d'une comparaison entre les obligations ci-dessus et les actifs qui sont évalués sur une base autre que celle du marché. La méthode utilisée pour déterminer la valeur des actifs qui servent à la capitalisation permet d'aplanir les fluctuations de la valeur marchande des actifs d'un exercice à l'autre. La valeur actuarielle lissée de l'actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice est de 2 950 454 \$ (2 960 237 \$ en 2021).

En 2018, le gouvernement de l'Ontario a révisé les règles de capitalisation des régimes de retraite à employeur unique à prestation définies. Selon les nouvelles règles, la provision établie à la discrétion de l'Université d'Ottawa a été remplacée par une provision explicite pour écarts défavorables ("PED"). La PED est un facteur basé sur le risque appliqué aux meilleures estimations des obligations en matières de prestations. La PED au 31 décembre 2022 est évaluée à 156 615\$ (320 457 \$ en 2021), ce qui représente 7,63% (15,25 % en 2021) des obligations estimées du Plan, excluant la valeur des ajustements futurs.

La PED inscrite à l'État de l'évolution de l'actif net au 31 décembre 2022 est 6 049 \$ (8 167 \$ en 2021).

L'évaluation actuarielle la plus récente en date du 15 mai 2021 a été déposée selon les règles normales de financement de la loi sur les régimes de retraite de l'Ontario et présentait un surplus de capitalisation sur base de maintien de 304 750 \$, un surplus de solvabilité de 209 179 \$ en excluant la valeur de l'indexation future et un déficit de solvabilité de 1 037 881 \$ en incluant la valeur de l'indexation future. Un prochain rapport d'évaluation actuarielle doit obligatoirement être déposé avant le 1 juillet 2025.

Au 31 décembre 2022, sur la base du taux d'inflation et d'indexation des salaires constants, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique augmenterait d'environ 13 % ou 337 496 \$ les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation en excluant la PED. Une hausse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique diminuerait d'environ 12 % ou 311 535 \$ les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation en excluant la PED.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

5. Placements

a) Placements par catégorie d'actifs

	2022	2021
Revenu Fixe		
Titres à court terme	34 178 \$	39 491 \$
Obligations et titres à long terme		
Canadiens		
Détenue directe	176 007	139 401
Détenue par le biais de fonds	337 977	374 792
Étrangers		
Détenue directe	70 926	83 240
Détenue par le biais de fonds	-	153 233
	584 910	750 666
Actions canadiennes		
Détenue directe	193 468	206 031
Détenue par le biais de fonds	11 953	13 791
	205 421	219 822
Actions étrangères:		
Détenue directe	410 245	610 548
Détenue par le biais de fonds	327 975	377 110
	738 220	987 658
Immobilier		
Détenue directe	54 727	58 471
Détenue par le biais de fonds	361 878	266 356
Infrastructure	368 214	378 899
Fonds de couverture	223 382	209 834
Dettes privées	202 387	108 448
	1210 588	1022 008
	2 773 317 \$	3 019 645 \$

b) Gestion des risques financiers

i) Survol

Le Régime investit dans des actifs qui l'exposent à des risques d'investissements, afin d'obtenir un taux de rendement plus élevé que ce qui pourrait être obtenu sans encourir de risques d'investissements. Le risque d'investissement et les objectifs de rendement sont établis afin de déterminer une politique appropriée de pondération d'actifs, une fourchette stratégique pour les classes d'actif et des politiques de diversification pour atténuer les risques liés aux investissements. Les facteurs pertinents incluent un horizon de temps pour les investissements, le rendement prévu et la volatilité des différentes classes d'actifs, l'environnement législatif, les besoins de liquidités, ainsi que d'autres facteurs spécifiques du Régime.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de marché découle de la détention de placements dans différentes catégories d'actif par le Régime. La grande majorité des placements du Régime comporte une forme ou une autre de risque de marché; toutefois, le degré de risque varie considérablement selon les différents placements. Pour gérer ce risque, le Régime préconise principalement une diversification appropriée. Tous les risques identifiés sont présentés dans le contexte des actifs totaux du Régime incluant ceux en caisse en gestion commune.

a) Risque de change

Le risque de change désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des cours du change. Le risque de change est associé, dans le Régime, à la détention de placements dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien ont un effet à la hausse ou à la baisse sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements. Le risque de change est géré par la diversification selon les différentes devises, les politiques de l'EPP qui limitent les placements libellés en devises étrangères ainsi que la couverture du risque de change. La couverture du risque de change réduit le risque en réduisant, par l'utilisation de contrats à termes sur change, la volatilité des actifs libellés en devises étrangères détenus par le Régime.

Le tableau suivant présente une ventilation de la valeur de l'exposition au risque de change du Régime selon la devise, net des stratégies de couvertures de change, au 31 décembre 2022 et 2021:

	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5 %
2022				
Dollar américain	1 227 758 \$	1 027 605 \$	200 153 \$	10 008 \$
Euro	154 306	(23)	154 329	7 716
Livre sterling	50 042	-	50 042	2 502
Autres	206 970	(9)	206 979	10 349
	1 639 076 \$	1 027 573 \$	611 503 \$	30 575 \$

	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5 %
2021				
Dollar américain	1 312 934 \$	848 128 \$	464 806 \$	23 240 \$
Euro	182 519	-	182 519	9 126
Livre sterling	56 014	-	56 014	2 801
Autres	328 349	47	328 302	16 415
	1 879 816 \$	848 175 \$	1 031 641 \$	51 582 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque de marché

b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Le passif du Régime y est également très sensible. Le risque de taux d'intérêt est associé, dans le Régime, à l'écart entre la sensibilité de l'actif et du passif aux taux d'intérêt. Les placements à revenu fixe du Régime sont utilisés afin de couvrir partiellement le risque de taux d'intérêt du Régime.

Les variations dans les taux d'intérêt se répercutent directement sur la valeur des placements à revenu fixe du Régime, et ont également une incidence marquée sur la valeur des placements en actions et sur les taux de change. Au 31 décembre 2022, une hausse ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse ou une augmentation de la valeur des placements d'environ 38 342 \$ (60 264 \$ en 2021) ou 1,38% (2,00 % en 2021) de la valeur du Régime. Cette valeur est fondée sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

Les risques financiers du Régime ont augmenté au cours de l'année en raison de la hausse des taux d'intérêt, de l'inflation et des fluctuations du marché. La direction estime que ces risques financiers sont atténués de manière appropriée et ne posent pas de risque important pour les opérations du Régime. Il n'y a eu aucun changement significatif dans les politiques, procédures et méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'année.

c) Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (autre que les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres à un instrument financier ou un émetteur particulier, ou à des facteurs influant sur tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le risque de prix est associé, dans le Régime, principalement à la détention d'actions canadiennes et internationales (incluant les caisses en gestion commune), ainsi que de placements immobiliers et infrastructure.

Il y a concentration du risque de prix lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, liés au marché, politiques et autres. Le tableau ci-après renseigne sur le risque de prix auquel est exposé le Régime:

	2022	2021
Actions canadiennes		
Juste valeur	205 421 \$	219 822 \$
Variation +/-10 % des indices S&P TSX	20 542	21 982
Actions étrangères		
Juste valeur	738 220	987 658
Variation +/-10 % des indices de marché pertinents	73 822	98 766

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

iii) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est associé, dans le Régime, principalement à la détention de placements dans des instruments de créance.

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est associé, dans le Régime, principalement à la détention de placements dans des instruments de créance.

Le risque de crédit est géré par les limites de la qualité du crédit minimale, ainsi que des limites sur des investissements d'un émetteur unique et les entreprises affiliées. Toutes les notations de qualités du crédit doivent être évaluées par une agence d'évaluation de crédit reconnue. Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements.

	2022		2021	
	Juste valeur		Juste valeur	
Obligations				
AAA à AA-	327 075 \$	55,9 %	333 568 \$	44,4 %
A+ à A-	106 987	18,3 %	149 708	20,0 %
BBB+ à BBB-	106 067	18,1 %	183 019	24,4 %
BB et moins	44 781	7,7 %	84 371	11,2 %
	584 910 \$	100,0 %	750 666 \$	100,0 %

iv) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Le risque de liquidité est associé, dans le Régime, aux droits à retraite constitués (voir la note 4) et ses engagements en matière de placements. Le Régime gère ses besoins en liquidités à court terme en établissant des prévisions sur ses besoins de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont dues. Le risque de liquidité est géré par des limites sur ses investissements dans des classes d'actif non-liquides ainsi que des limites sur la détention de certains types de placements.

L'objectif du Régime est d'avoir les liquidités nécessaires pour faire face aux obligations lorsqu'elles sont dues. Le Régime surveille ses soldes d'encaisse ainsi que les flux monétaires générés de ses opérations afin de faire face à ses obligations. Les obligations du Régime reflétées dans les états financiers ont des échéances contractuelles à court terme et sont sujettes à des modalités commerciales normales.

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

b) Gestion des risques financiers (suite)

v) Placements particuliers importants

Les placements particuliers importants sont principalement des caisses en gestion commune qui comprennent de nombreux instruments financiers sous-jacents ainsi que des propriétés. Au total, ces placements importants représentent 45,8 % de la valeur marchande du Régime au 31 décembre 2022 (45,8 % en 2021). Voici les placements particuliers qui excèdent 1 % du coût ou de la valeur marchande de l'actif total du Régime au 31 décembre :

2022	Valeur marchande
Revenu fixe	
RBC Investor Services STIF	30 815 \$
Gouvernement canadien	48 279
Obligations et titres à long terme	
Fonds d'obligations TD Emerald CA Bond	310 561
Actions détenues par le biais de fonds	
Comgest marchés émergents Croissance	70 763
BlackRock Cdn World Index CL-A FD	113 100
Walter Scott NCS Fonds Global	144 112
Immobiliers	
Bentall Kennedy Prime Cdn Prpty Fd Ltd.	44 766
Canfirst Ind Fd VII LP	29 650
GPM Real Property 13 LTP	48 862
Fonds TA Realty RA UTP LP	37 359
Infrastructure	
Axiom Infrastructure Canada III LP	52 584
IFM Global Infrastructure Canada LP Commone	63 005
IIF Canadian II LP	47 788
Macquarie Asie Infrastructure FD LP	31 170
Macquarie Infra Partners III LP	37 961
Hedge Funds:	
DE Shaw Composite International FD	29 915
Dettes privées	
Ares Capital Europe V	40 078
Broad Street Loan Partners IV Offshore	41 670
Carlyle CCOF II	47 405
Total des placements particuliers excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande	1 269 843 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

c) Divulgence de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'État de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - techniques d'évaluations fondées sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'État de la situation financière, classées selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	29 604 \$	- \$	- \$	29 604 \$
Titres à court terme	3 363	30 815	-	34 178
Obligations et titres à long terme	-	584 080	830	584 910
Actions canadiennes	203 079	1 719	623	205 421
Actions étrangères	736 139	2 081	-	738 220
Investissements immobiliers	-	-	416 605	416 605
Investissements en infrastructure	-	-	368 214	368 214
Fonds de couverture	-	169 850	53 532	223 382
Dettes privées	-	47 404	154 983	202 387
	972 185 \$	835 949 \$	994 787 \$	2 802 921 \$

2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	20 294 \$	- \$	- \$	20 294 \$
Titres à court terme	3 559	35 932	-	39 491
Obligations et titres à long terme	153 234	596 714	718	750 666
Actions canadiennes	218 489	737	596	219 822
Actions étrangères	989 957	(2 299)	-	987 658
Investissements immobiliers	-	-	324 827	324 827
Investissements en infrastructure	-	-	378 899	378 899
Fonds de couverture	-	170 197	39 637	209 834
Dettes privées	-	14 169	94 279	108 448
	1 385 533 \$	815 450 \$	838 956 \$	3 039 939 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

5. Placements (suite)

c) Divulgarion de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

2022	Obligations et débitures	Actions canadiennes et étrangères	Immobiliers	Infrastructure	Fonds de couverture	Dettes privées
Juste valeur au début de l'exercice	718 \$	596 \$	324 827 \$	378 899 \$	39 637 \$	94 279 \$
Gains (pertes) comptabilisés	112	-	62 752	404	346	60 703
Achats	-	623	29 031	24 109	13 549	-
Ventes	-	(597)	(5)	(35 198)	-	-
Transferts d'autres niveaux	-	-	-	-	-	-
	830 \$	622 \$	416 605 \$	368 214 \$	53 532 \$	154 982 \$

2021	Obligations et débitures	Actions canadiennes et étrangères	Immobiliers	Infrastructure	Fonds de couverture	Dettes privées
Juste valeur au début de l'exercice	646 \$	654 \$	263 687 \$	271 860 \$	33 716 \$	37 270 \$
Gains (pertes) comptabilisés	72	(58)	41 415	62 761	2 037	39 149
Achats	-	-	26 097	44 278	3 884	17 860
Ventes	-	-	(6 372)	-	-	-
Transferts d'autres niveaux	-	-	-	-	-	-
	718 \$	596 \$	324 827 \$	378 899 \$	39 637 \$	94 279 \$

RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

6. Frais d'administration

	2022	2021
Frais de gestion de placement et de consultation	5 063 \$	5 502 \$
Frais de transaction	222	281
Frais actuariels et d'audit	295	444
Frais de garde	354	429
Frais d'administration	2 211	2 214
Paiement (recouvrement) de dépense de taxe de vente harmonisée	1	-
	8 146 \$	8 870 \$

L'Université fournit certains services administratifs au Régime. En 2022, le montant d'échange pour ces services entre l'Université et le Régime est de l'ordre de 1 783 \$ (1 671 \$ en 2021) qui est inclus dans les frais d'administration du Régime.

7. Engagements

Le Régime a des engagements de financement relatifs à des instruments d'infrastructure et de placement immobilier qui peuvent être financés au cours des prochains exercices en vertu des modalités de ces accords. Le total de ces engagements était de 387 853 \$ au 31 décembre 2022 (415 490 \$ en 2021).